

CENTRALE  
CANINE

# Groupe Travail ATTELAGE 2017

COMMISSION  
NATIONALE  
EDUCATION  
ET ACTIVITÉS  
CYNOPHILES



# AJOUT AU GT M SARAZIN DENIS

CLUB AVENIR CANINS DES LYS  
STE MAURE - CHAMPAGNE ARDENNES



# GROUPE DE TRAVAIL ATTELAGE



**Gerald DELALANDE**  
Responsable

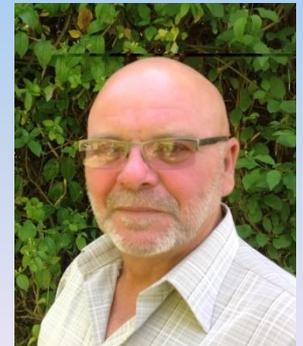
## Membres



**Gilles AYMARD**



**Christine DOLLE**



**Denis SARAZIN**

# CONCOURS

## **Année 2016 :**

<b>9 Concours sur 2 jours</b>	<b>- 2</b>
<b>avec 243 participants.</b>	<b>Hausse 2%</b>
<b>60 Classe 2 et 183 classe 1</b>	
<b>27 Brevets réussis</b>	<b>Hausse 8%</b>

## **Année 2017 :**

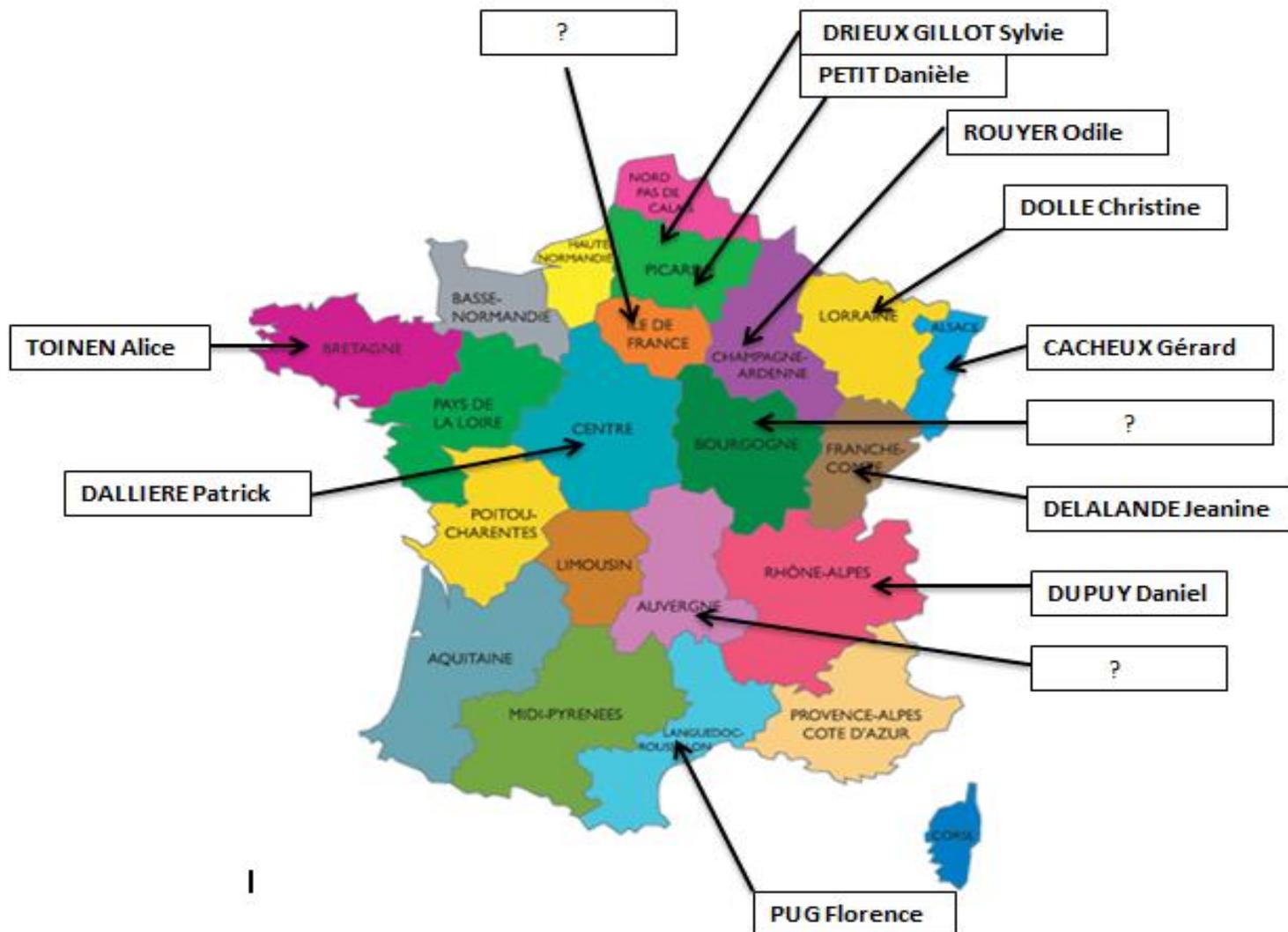
<b>14 Concours</b>	<b>+ 5</b>
<b>9 concours complets de 30 concurrents</b>	
<b>avec 406 Participants</b>	<b>Hausse 67 %</b>
<b>117 Classe 2 et 289 Classe 1</b>	
<b>13 Brevets réussis</b>	<b>Baisse 52 %</b>
<b>dont le GPF à Ste Maure par l'Avenir Canin des Lys (GPF Complet)</b>	
<b>(Région Champagne Ardennes )</b>	

## **Année 2018 :**

**15 Concours inscrits au calendrier ( +2 en cours ? )**  
**dont le GPF à Ballan Mire (Région Centre)**

# DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

## + 1 DÉLÉGUÉ EN RHÔNE ALPES



# EXAMINATEURS



# INTERVENANTS FORMATION

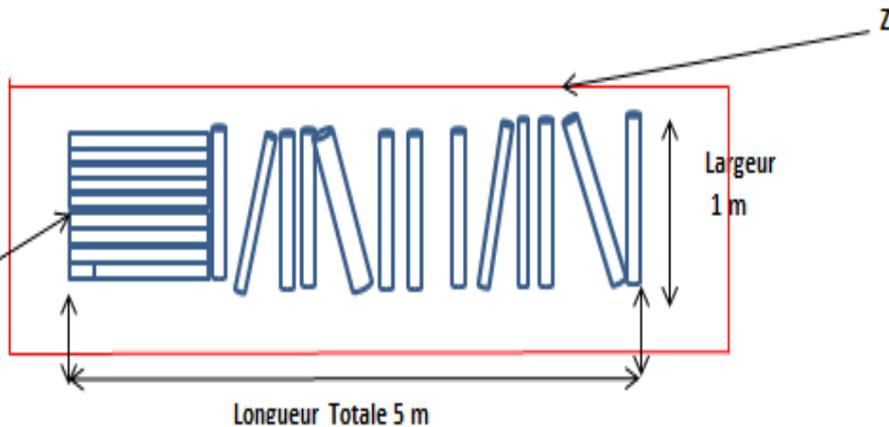


# C.R. ACTIVITES

## -Mise à Jour Règlement Obstacles Nouveaux Combinés Classe 2.

### COMBINE MARCHE RONDINS OBSTACLE SOUCHES ET RACINES

Mars 2



Obstacle Non obligatoire et Pour la Classe 2 exclusivement.

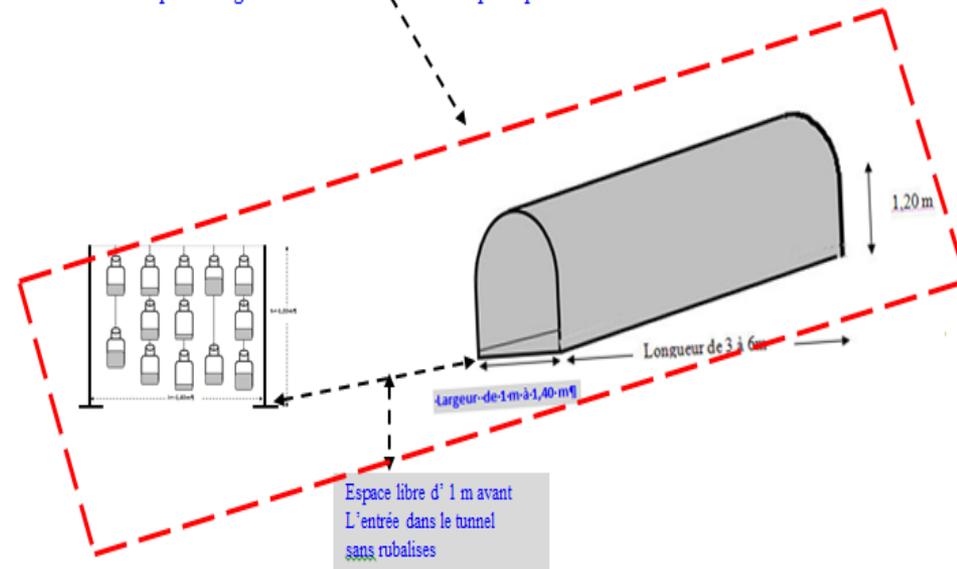
Zone de 1m sur tout l'obstacle (Entrée, Sortie, Latérale).

La marche implantée aura les caractéristiques de la marche normalisée (cf. obstacle mar

### COMBINE PORTIQUE TUNNEL

Le portique implanté aura les caractéristiques du portique normalisé (cf. obstacle portique).  
L'Obstacle Tunnel aura les caractéristiques du Tunnel normalisée (cf. obstacle Tunnel).

Zone de 1m tout autour de l'obstacle, Entrée, Sortie et Latérale.  
Sachant que la largeur de la zone d'entrée du portique est de 1.40 m.



Espace libre d' 1 m avant  
L'entrée dans le tunnel  
sans rubalises

# C.R. ACTIVITES

- Mise à Jour Règlement Obstacles
- Normalisation Poteaux -diamètre et hauteur
- Murs Rigides pour le Pas Latéral ou le Recul



# C.R. ACTIVITES

- Mise à Jour Règlement Obstacles
- Matérialisation carré Absence
- Normalisation des Matériaux

## ABSENCE de 60"

mise à jour octobre 2017

Uniquement en Classe 2

- Obstacle obligatoire en CLASSE 2
- L'Examineur choisit l'emplacement où se cache le conducteur pendant l'absence de 60 sec.
- Position imposée (Debout-Assis ou -Couché) par tirage au sort pour l'ensemble de la classe 2.
- L'obstacle sera matérialisé par un carré de 2 m (Carré qui devra être marqué au sol.) ou le chien se positionnera pour effectuer l'absence.

Obligatoire en Classe 2

### Pénalités spécifiques en CLASSE 2

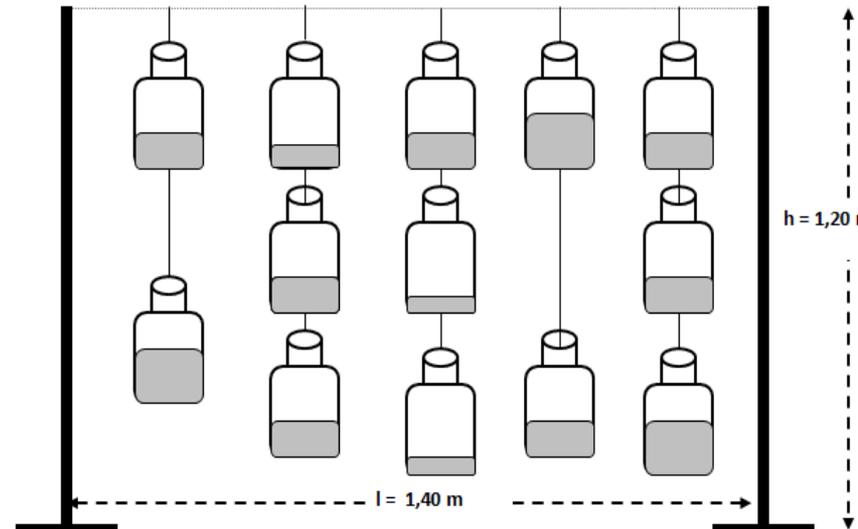
- 2 Pts Position imposée (Debout -Assis ou Couché) non prise au départ
- 2 Pts Changement de position du chien sans déplacement du départ du conducteur jusqu'à la cache.
- 4 Pts Ordres donnés après le départ et jusqu'au retour au chien.
- 4 Pts Chien qui ne se situe pas dans le carré déterminé pour effectuer la position.
- 4 Pts Changement de position et /ou déplacement du chien avant l'ordre de l'examineur lors de l'absence et/ou lors du retour.

## PORTIQUE

Obligatoire en  
Classe 1 et 2

BREVET

Les bouteilles sont en plastique  
Les Bouteilles en verre sont interdites



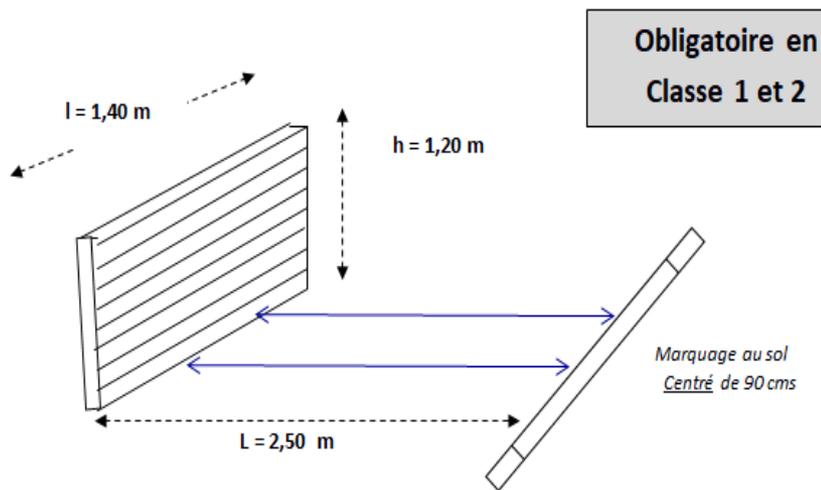
# C.R. ACTIVITES

## - Mise à Jour Règlement Obstacles

### - Modification zones Obstacles

#### PAS LATERAL

Maj. Octobre 2017



- Obstacle obligatoire en Classe 1, Classe 2

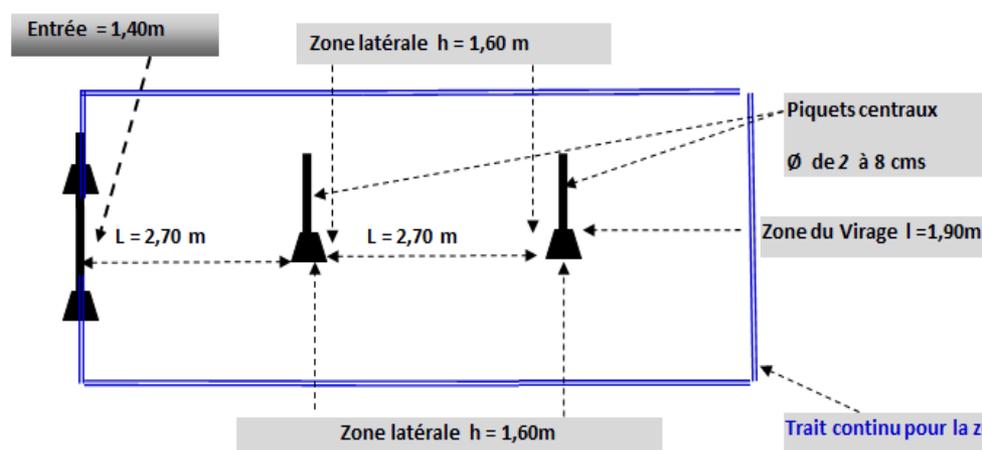
Le panneau sera en matériau rigide résistant aux forces du vent

Position de l'attelage perpendiculaire au mur, dans la zone des 2m50, avec arrêt stable, avant déga l'obstacle sur ordre de l'examineur, par la sortie imposée

**Pas de piquets délimiteurs au marquage au sol situé à 2.50 m du panneau.**

#### Le 8

MàJ Octobre 2017



- Obstacle **non obligatoire** en Classe 1, Classe 2

- Zone Entrée de l = 1,40 m et distante de L = 2,70 m du 1<sup>er</sup> piquet

- Distance de 2,70 m entre les 2 piquets centraux de diamètre inférieure à 8cms

- Zone du Virage au 2<sup>ème</sup> piquet à 1,90 m

- Zone latérale à 1,60 m de l'extérieur du piquet

- **Tous les piquets devront avoir une hauteur minimale de 1m et un diamètre de 2 à 8 cms**

- **Trait continu pour les zones** et pas de piquets délimiteurs.

- Le conducteur entre dans l'obstacle et conduit son chien en étant positionné devant l'attelage dos au chien.

# C.R. ACTIVITES

## -REFONTE REGLEMENT REGULARITE.

### EPREUVE DE REGULARITE

#### DEFINITION

Cette épreuve permet de savoir si le conducteur connaît bien son chien, sa cadence et s'il a une bonne notion du temps. Il ne s'agit pas d'une épreuve de vitesse.

Sur un parcours déterminé, chaque conducteur estime le temps nécessaire pour effectuer le circuit retenu.

**Cette épreuve s'effectue uniquement de jour.**

Avec une charrette **conforme** et à vide, sans aucun autre apport (technologique, lumineux ou autres matériels (non exhaustif) et avec un chien ou 2 chiens en bonne santé et en bonne forme physique.

**Tout chien présentant une boiterie de quelque nature qu'elle soit, ne peut concourir.**

L'épreuve sera effectuée sans laisse et sans collier même antiparasitaire. La seule prise du chien par son conducteur est autorisée en cas de situation de danger.

Tous les conducteurs donneront par écrit leur estimation du temps en minutes et en secondes avant le départ du premier concurrent. Le numéro de dossard et le nom du chien devront être obligatoirement notés.

Le début et la fin du parcours devront être matérialisés sur le terrain (Peinture, piquets ou autre).

La distance entre le point de départ et le point d'arrivée ne doit pas excéder 10 mètres afin que l'examineur puisse voir les départs et les retours.

Un top départ est donné. L'Attelage doit être placé avant la ligne de départ.

Un top d'arrivée est donné lorsque l'équipe (chien attelé et conducteur) a franchi la ligne d'arrivée.

La différence donne le temps réel du parcours en minutes et secondes.

**Le vainqueur est celui qui se rapproche le plus du temps estimé (en plus ou en moins).**

Les conjoints-compagnons-accompagnateurs des concurrents ne devront pas être visibles du compétiteur lors de son arrivée. Aucun chien ne sera autorisé dans un périmètre de 15 m du départ et à l'arrivée.

Les concurrents se doivent de respecter la législation en vigueur. Ainsi la muselière à utiliser pour les chiens de 2<sup>ème</sup> catégorie sera de type "cage" et très ajourée pour permettre une bonne ventilation pendant les épreuves. Les muselières type fourreau, sac, nylon (réglable ou non) sont interdites.

A mi-parcours environ, un arrêt obligatoire de 30 secondes est effectué pour désaltérer et reposer le chien (s'il le souhaite le concurrent peut prévoir la gamelle personnelle de son chien et la déposer au point d'eau lors de la reconnaissance du parcours de régularité).

Cet arrêt est supervisé par deux commissaires Le concurrent est autorisé à toucher son attelage et à féliciter son compagnon lors de cette pause.

#### NATURE DU PARCOURS

Celui-ci peut s'effectuer, en campagne, en forêt, en montagne et en ville (routes-rues-avenues non ouvertes à la circulation) et ou dans des combinaisons de celles-ci en référence aux trajets effectués lorsque le chien était utilisé comme auxiliaire de l'homme.

Toutes les autorisations devront avoir été requises.

Les parcours sur **route ouverte à la circulation** et/ou bas-côté, terre-pleins centraux **sont à exclure.**

Les traversées de chaussée seront encadrées par un ou plusieurs commissaires et sécurisées par des barrières.

De même, le long des chemins, tout aplomb d'une profondeur dangereuse sera pourvu de barrières et/ou de filets de sécurité.

Un Commissaire sera présent à tous les emplacements qui présentent un risque potentiel que ce soit pour le conducteur ou l'attelage.

L'examineur détermine les configurations du parcours **et est seul décideur du parcours final** :

En fonction du dénivelé,-et/ou des difficultés du terrain et/ou des conditions climatiques l'examineur pourra l'adapter pour en respecter la durée, le bien-être du chien, et celui de son conducteur.

Un parcours jugé inadapte par l'examineur ne sera pas validé, et l'organisateur devra proposer un sentier de substitution.

L'organisateur se doit de respecter toutes les préconisations données par l'examineur, soit en balisage, soit en sécurité (moyens de protection et/ou besoin de commissaires supplémentaires)

# C.R. ACTIVITES

## MEMO DU COMMISSAIRE PARCOURS DE REGULARITE

### ROLE DU COMMISSAIRE

Les commissaires sont "les yeux" de l'examineur sur le terrain.

Ils assurent une surveillance constante des concurrents en tous points du parcours de régularité.

Ils sont placés par le responsable du concours et/ou par l'examineur aux emplacements qui peuvent présenter un risque potentiel ou une difficulté, que ce soit pour l'attelage ou pour son conducteur.

Le commissaire doit avoir une tenue correcte et devra éviter tout geste, tout matériel et tout placement parasite, qui pourraient gêner le conducteur et son chien attelé.

Le commissaire ne doit pas être accompagné de son chien ou d'un chien.

Il lui est interdit de communiquer toute notion relative au temps, heure ou autre.

**Pour la partie du parcours qui le concerne, le commissaire est en charge :**

- du contrôle,
- du respect de la réglementation sportive de la discipline,
- de la sécurité des équipages, et
- de la sécurité des équipages en cas de traversée de chaussée, ils arrêteront la circulation à l'aide de barrières de sécurité.
- de la sécurité du public ou des promeneurs,
- de l'information des promeneurs de la tenue d'un concours de chiens d'attelage.

**Les commissaires doivent aussi apporter leur aide aux conducteurs ou à leurs chiens qui pourraient être en difficulté.**

Exemples :

- Remettre un concurrent qui ne prend pas le bon parcours ou qui se perd, dans la bonne direction.
- Aider à récupérer le chien hors de contrôle du concurrent.
- Aider le concurrent à descendre ou à monter si nécessaire
- Porter aide au concurrent ou au chien pris d'un malaise, et prévenir les secours.
- Débloquer l'attelage pris sur un obstacle naturel si le concurrent n'arrive pas à se défaire de la situation.
- Aider un chien attelé à monter une pente si le concurrent s'en trouve incapable  
(Cette aide devra être portée sur la feuille d'annotation commissaire en pénalité.).

### Au point d'eau.

L'arrêt de 30 secondes de l'équipage est obligatoire.

Les commissaires présents devront maintenir propres les récipients destinés à l'eau pour les chiens. Plusieurs équipages pouvant se retrouver ensemble à l'arrêt ravitaillement, il faudra prévoir de disposer des bidons d'eau et des gamelles en nombre suffisant, (dont au moins une suffisamment profonde et large pour que les chiens muselés puissent boire), et les disposer écartées les unes des autres afin d'éviter toute tension entre les chiens.

Le Top d'arrivée doit être donné afin d'annoncer le décompte des 30 secondes au concurrent.

Un décompte doit être fait pour annoncer la reprise 5-4-3-2-1 Top départ.

### MISE AU POINT

Avant le départ, une mise au point est faite par l'examineur, moment où tous les commissaires pourront demander une ou des précisions sur le règlement et le mémo distribué.



# C.R. ACTIVITES

## MODIFICATION CONDITIONS GENERALES

### VI ) ORGANISATION D'UN CONCOURS

#### Nombre d'engagements au concours

-Le nombre d'engagements sera au maximum **pour chaque Classe** de 30 concurrents.

-L'organisateur à la possibilité de faire un concours avec un examinateur pour chaque Classe

-Les licenciés ayant obtenu leur Brevet le jour d'un concours pourront participer au concours s'ils le mentionnent nommément lors de leur inscription et, en conséquence, ils seront comptabilisés parmi les concurrents.

-Les licenciés qui souhaitent s'inscrire pour le brevet, sans intention de participer au concours ne seront pas comptabilisés comme concurrents

Il appartient à l'organisateur de distinguer sur le formulaire d'inscription les 2 possibilités, de façon scripturale et financière (2 tarifs d'inscription différents)  
Le choix effectué par le licencié est irréversible.

Limitation du nombre de passages pour un chien lors d'un concours. Un chien ne peut pas effectuer plus de 2 passages au total avec 2 conducteurs différents dans la même catégorie lors d'un concours : soit 2 solos ou 2 doubles ou (1 solo + 1 double).

Rappel la définition d'un concours correspond à une épreuve de Régularité + une épreuve d'Obstacles + une épreuve d'Harmonie.

#### Examineur

Un examinateur ne peut juger que 30 concurrents au Maximum.

Chaque examinateur ne juge que sa Classe.

L'examineur de la Classe 1 juge les licenciés inscrits au Brevet.

L'examineur de la Classe 2 dessine l'implantation des obstacles sur le terrain dédié.

Il communiquera à l'examineur de la Classe 1 le parcours d'obstacle défini, afin que l'examineur de la Classe 1 puisse établir la numérotation du parcours Classe 1.

#### Plages horaires des concours :

- L'épreuve de Régularité pour la Classe 1 et la Classe 2 aura lieu obligatoirement de jour.

- L'épreuve d'Obstacles pour la Classe 1 se déroulera pour l'**intégralité** des concurrents obligatoirement de jour afin de limiter la difficulté.

- L'épreuve d'Obstacles pour la Classe 2 pourra se passer soit de jour, soit de nuit, pour l'**intégralité** des concurrents. Si l'épreuve a lieu de nuit, l'éclairage se fera par des projecteurs en nombre suffisant installés autour du terrain et ce sans zone d'ombres.

- Les concurrents devront en être avisés sur la feuille d'inscription et l'organisateur s'oblige à conserver les plages horaires annoncées.

# C.R. ACTIVITES

## MODIFICATION CONDITIONS GENERALES

### VII ) CONDITIONS D'ACCES A LA CLASSE 2

- C'est le chien qui est en classe 2 et non le conducteur.
- Après avoir obtenu 3 «Excellent» au classement général d'un concours en classe 1, et sous au moins 2 examinateurs différents, le chien accédera à la Classe2.  
La période de référence sera celle de la carrière du chien.
- Le licencié présentera ses 3 feuilles individuelles de résultat en concours au Responsable du Groupe de Travail, qui avec le Groupe de Travail, validera en réunion le passage en Classe 2 de ce chien.
- Les chiens concourant en duo adopteront le même principe de sélection qu'en solo, sachant que c'est le duo indivisible qui doit, satisfaire aux conditions.
- Le changement de Classe 1 en Classe se fait à la demande du Licencié, mais par contre il sera impossible de revenir en Classe 1 après la validation en Classe 2 ;
- Par exception au paragraphe ci-dessus, le PREMIER en classe 1 du GPF passera automatiquement en Classe 2 l'année qui suit cette victoire, et ce quelques soient les résultats obtenus auparavant.
- Les Deuxièmes et Troisièmes en classe 1 du GPF passeront automatiquement en Classe 2 sous la condition expresse qu'ils aient obtenu au cours de la carrière du chien, 3 « Excellent » en concours de classe1 et sous au moins 2 examinateurs différents

### VII ) CONDITIONS SELECTION POUR LE GPF

- Le nombre de concurrents est limité à 30.
- La participation toutes classes confondues à 3 concours au minimum dont 2 au moins hors régionale et sous 2 examinateurs différents.
- Le GPF est retenu comme concours.
- La période de référence est l'année n-1.
- La Classe 2 est prioritaire.
- Pour la Classe 1, le nombre de points obtenus sur les 3 meilleurs concours permettra de sélectionner les concurrents en cas d'inscriptions trop nombreuses.  
Il appartiendra à chaque concurrent de faire parvenir à l'organisateur du GPF, avec son inscription, les 3 feuilles de jugement retenues. L'organisateur les transmettra au responsable du Groupe de Travail.
- Dès lors que la sélection a été effectuée Les désistements ne seront pas remplacés, ni remboursés.
- Aucun passage de Brevet n'est autorisé lors du GPF ;

# C.R. ACTIVITES

## GRAND PRIX DE FRANCE 2017 D'ATTELAGE CANIN 26 - 27 Août

Lycée Privé Ste Maure (Aube)



# C.R. ACTIVITES



# C.R. ACTIVITES



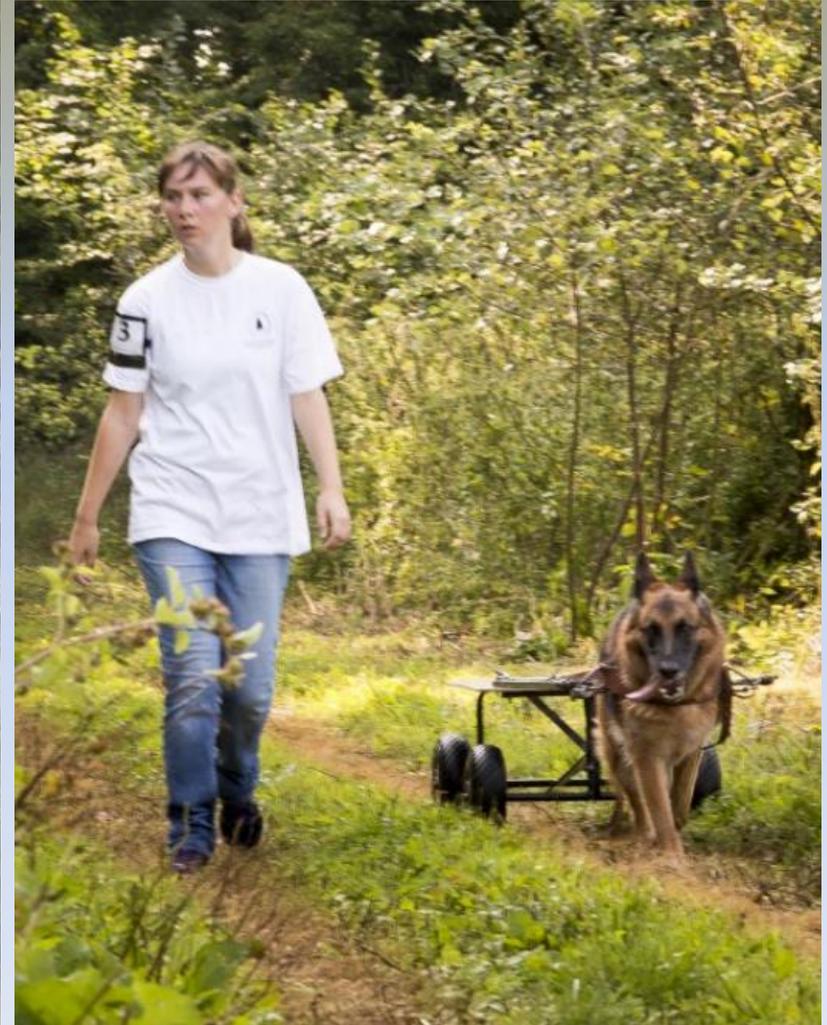
# C.R. ACTIVITES



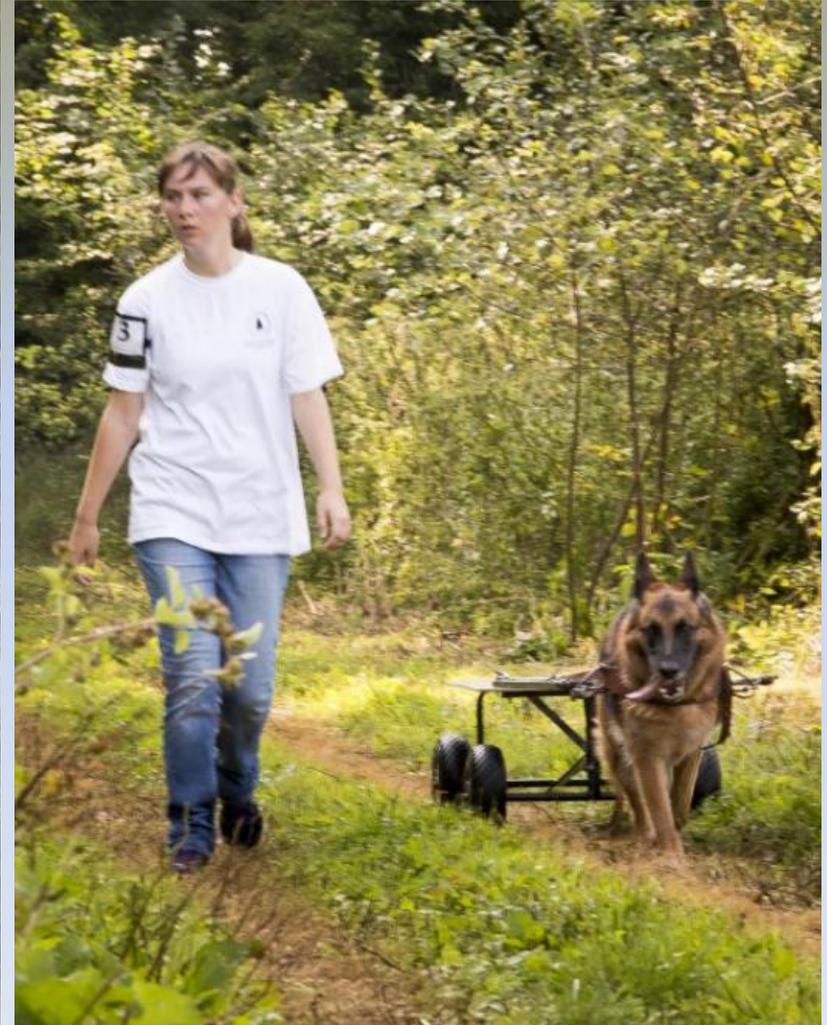
# C.R. ACTIVITES



# C.R. ACTIVITES



# C.R. ACTIVITES



# C.R. ACTIVITES



# C.R. ACTIVITES



# C.R. ACTIVITES



# C.R. ACTIVITES



# C.R. ACTIVITES



# C.R. ACTIVITES



# C.R. ACTIVITES



# C.R. ACTIVITES



# C.R. ACTIVITES



# C.R. ACTIVITES



# C.R. ACTIVITES

## MONITORAT A ST DIZIER



### EDUCATION ET SPORT CANIN

#### *Union des Jeunes Bragards*

21 Avenue du Général Giraud – 52100 SAINT-DIZIER

[www.clubcaninsaintdizier.sitev.com](http://www.clubcaninsaintdizier.sitev.com)

AFFILIEE A LA SOCIETE CANINE CHAMPAGNE-ARDENNE

Coordonnées GPS : N 48°37'38 – E 4°57'14

Président :  
Pascal TAILLANDIER

Contact :  
Mme Nathalie COLIN  
5 rue des Bleuets  
52100 VILLIERS-EN-LIEU  
Portable : 06 88 73 73 91  
E-mail : [nathaliecolin52@aol.com](mailto:nathaliecolin52@aol.com)

Le 27 janvier 2017

Objet : Invitation stage de Moniteur en Attelage Canin n° 20161221

Madame, Monsieur,

Le Club Canin ESC-UJB Saint-Dizier est heureux de vous inviter à un stage de formation de moniteur en attelage canin les 27 et 28 mai 2017, animé par M. Yannick TOINEN, formateur de la CNEAC.

Le stagiaire doit être moniteur en éducation canine 1<sup>er</sup> degré, être titulaire d'une licence CNEAC 2017 et être titulaire d'une licence d'attelage 2017.

Programme du stage :

9h00 : accueil des stagiaires au club

9h30 : Début du stage : au programme sur les 2 jours

- Présentation de la discipline, du matériel, des différentes épreuves et du règlement.
- Quelques notions de cynophilie
- Comment réaliser une initiation à l'attelage
- Les critères d'un parcours de régularité

# C.R. ACTIVITES

## MONITORAT A ST DIZIER



# C.R. ACTIVITES

## MONITORAT A ST DIZIER



# C.R. ACTIVITES

## MONITORAT A ST DIZIER



# C.R. ACTIVITES

## MONITORAT A ST DIZIER





# OBJECTIFS

## 2018

# - Mise en service de PROGESCO Attelage ?

<b>CREAC</b>		<b>CLASSE 1</b>									
<b>CLUB</b>		<b>ATTELAGE CANIN</b>									

<b>Dossard</b> 1	<b>Conducteur</b>	<b>N° de Licence</b>	<b>Cf. Param</b> lieu du Concours et Régionale de l'Organisateur du Concours
	<b>Nom du Chien</b>	<b>Race</b>	<b>Cf. Param</b> de la Licence
	<b>Club</b>	<b>CREAC</b>	

<b>Parcours de Régularité 40 pts</b>	<b>Heure <u>DEPART</u></b>	<input type="text" value="hh:mn:ss"/>	<b>Données Commissaires</b> Table Départ Régularité (Heure de Départ - Heure d'Arrivée - Temps Estimé - pour chaque Concurrent) <b>Données Juge</b> Nbre de Pénalités des Commissaires sur le parcours de Rég
	<b>Heure <u>ARRIVEE</u></b>	<input type="text" value="hh:mn:ss"/>	
	<b>Temps <u>ESTIME</u></b>	<input type="text" value="hh:mn:ss"/>	
	<b>Nbre <u>PENALITES</u></b>	<input type="text"/>	

<b>Temps REALISE</b>	<input type="text"/>
<b>ECART Estimé - Réalisé</b>	<input type="text"/>

<b>Résultat en Pts [ 40 - pénalités ]</b>
-------------------------------------------

# -STAGE SECRETARIAT -INFORMATIQUE



**ASSOCIATION CANINE JURA SUD**  
ECOLE DU CHIOT - EDUCATION - AGILITY - OBEISSANCE - SAUVETAGE A L'EAU  
CHIENS D'ATTELAGE - PISTAGE - SAUVETAGE Décombres - Surface - Avalanche - CHIENS VISITEURS

Mesdames, Messieurs,  
Sous l'égide de la CNEAC,  
L'Association Canine Jura Sud (ACJS) organise un stage de formation

## «SECRETARIAT INFORMATIQUE CONCOURS ATTELAGE »

**Le Dimanche 4 Mars 2018**  
Salle Communale Rue Montoiseau 39360 JEUÏRE

**Intervenants :** Gérald DELALANDE  
**Horaires :** accueil à 8h30 Début du stage à 9h00. Fin de journée 17H00

### Objectif :

Comprendre et utiliser le programme informatique utilisé actuellement pour que chaque club puisse en assurer la gestion lors des concours.

**Ce stage est ouvert à tous les membres d'une association canine affiliée**

Le montant de **l'inscription est fixé à 30 €** et comprend

- Le café du matin avec croissant
- Le repas de dimanche midi précédé d'un Apéritif
- Une Clef USB avec les programmes.

Les inscriptions seront prises dans l'ordre de réception.  
Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas d'un désistement après la clôture des inscriptions.

Pour toute question, envoyez un mail à [gerald.jurasud@gmail.com](mailto:gerald.jurasud@gmail.com)  
Souhaitant que ce stage réponde à vos attentes. Cordialement.



**EDUCATION CANINE DE BALLAN-MIRE**

<http://ecb37.abcdog.com>

Le club d'éducation canine de Ballan Miré, sous l'égide de la CNEAC, a le plaisir de vous informer qu'il organisera un stage

**SECRETARIAT INFORMATIQUE  
CONCOURS ATTELAGE**

**Dimanche 4 Mars 2018**  
A Ballan Miré  
Salle Claude Monet, 1 allée Fragonard

**Accueil à 9H, pour débiter le stage à 9h30**

Le stage sera animé par Patrick Dallièrre, examinateur en attelage pour la CNEAC

### Objectif :

Comprendre et utiliser le programme informatique utilisé actuellement pour que chaque club puisse en assurer la gestion lors des concours.

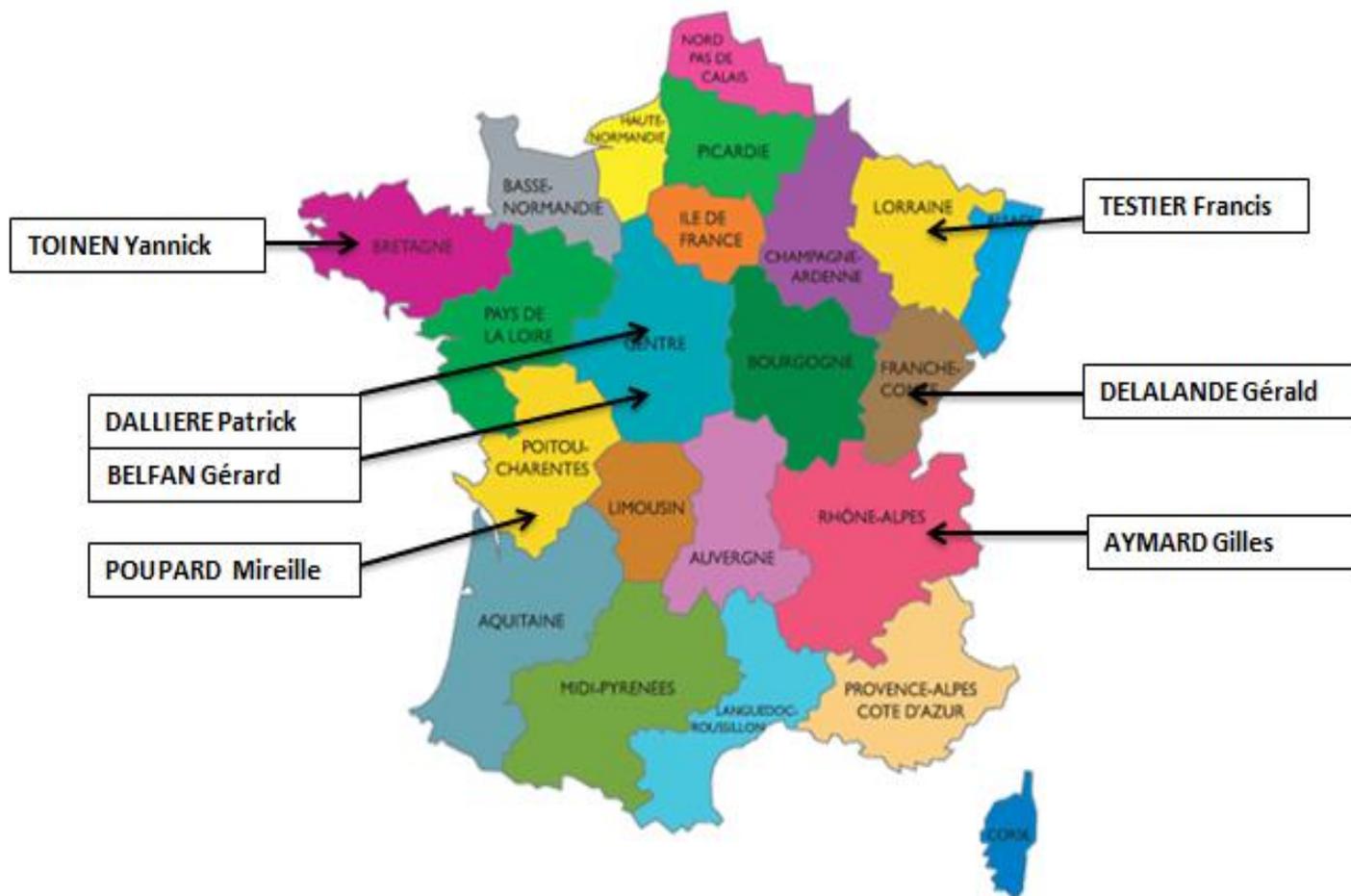
Une **participation** de 20 euros par chèque et par personne présente, à l'ordre de « ECB 37 » est demandée et comprend le café du matin et le repas du midi.

Ce stage est ouvert à toutes personnes membres d'une association canine affiliée.

**Matériel nécessaire :**

# EXAMINATEURS

## MISE A JOUR



# -REGLEMENT HARMONIE



-PARFAIRE  
-CONDITIONS GENERALES  
-DE CONCOURS

# -Revoir -CONTENU FORMATION



[Accueil](#) | [Clubs](#) | [Handis](#) | [Jeunes](#) | [Éducation](#) | [Agility](#) | [Dog-dancing](#) | [Frisbee](#) | [Flyball](#) | [Canis](#)

## Formation de « Moniteur en Attelage », Saint Dizier, 27-28 mai 2017

Posté le 1 juin 2017 par David (gt-internet)

Une formation de « Moniteur en Attelage » a été organisée en région Champagne Ardennes par le Club St Dizier (52) ce weekend du 27 et 28 mai 2017. Il est à noter que la dernière formation a eu lieu en 2013.

Ce stage avait pour intervenants :

- Yannick TOINEN, Formateur et Examineur.
- Gérard DELALANDE, Formateur, Examineur et Responsable du Groupe de Travail

Sous une température de 29 degrés en extérieur et sous un soleil piquant, les 10 stagiaires ont planché sur le règlement d'attelage canin et sur les structures de la cynophilie afin d'approfondir leurs connaissances.



Ce fut un stage, studieux ou chacun a activement participé. Une demi-journée fut consacrée à la construction d'un

# -FORMATION

## -Monitorat Attelage à Nérondes (42)





**-GPF 2019-**

**-GPF 2020-**

**-2 Candidatures pour 2019**

**-Club St Dizier Champagne Ardennes**

**-Club St Euphémie en Rhône Alpes**

**-1 Candidature pour 2020**

**-Club de Nérondes Rhône Alpes**

# QUESTIONS ??

